

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion est un examen des résultats d'exploitation, des liquidités et des sources de financement de Forage Orbit Garant Inc. Il contient des énoncés prospectifs. Se reporter à la section « Énoncés prospectifs » pour une description des risques, des incertitudes et des hypothèses faisant l'objet de ces énoncés.

La lecture de ce rapport de gestion doit se faire conjointement avec les états financiers consolidés audités au 30 juin 2011, par comparaison avec les états financiers de la période correspondante de l'exercice précédent ainsi que les états financiers consolidés audités et le rapport de gestion contenus dans le rapport annuel de la Société pour son exercice terminé le 30 juin 2010.

Les états financiers consolidés audités de la Société pour 2011 ont été préparés conformément aux conventions et aux méthodes comptables retenues pour la préparation des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice terminé le 30 juin 2010. Les états financiers consolidés sont à tous points de vue conformes aux exigences des principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR ») relativement aux états financiers annuels, exception faite de certaines informations présentées dans les notes. Sauf indication contraire, tous les montants mentionnés dans ce rapport de gestion sont exprimés en dollars canadiens.

Dans le présent rapport de gestion, toute référence à la « Société » ou à « Orbit Garant » s'entend, selon le contexte, soit de Forage Orbit Garant Inc., soit de Forage Orbit Garant Inc. et ses filiales en propriété exclusive.

Le présent rapport de gestion est daté du 21 septembre 2011. Sauf indication contraire, l'information présentée dans ce rapport de gestion est à jour.

Le calcul des pourcentages est basé sur les nombres énoncés dans les états financiers et peut ne pas correspondre aux nombres arrondis figurant dans le présent rapport de gestion.

D'autres renseignements concernant la Société, y compris sa notice annuelle pour l'exercice le plus récent, se trouvent sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Énoncés prospectifs

Les lois sur les valeurs mobilières encouragent les sociétés à faire des énoncés prospectifs afin que les investisseurs comprennent mieux les perspectives d'avenir d'une société et qu'ils prennent des décisions de placement éclairées.

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs au sujet des objectifs, des stratégies, de la situation financière, des résultats d'exploitation, des flux de trésorerie et des activités de la Société. Ces énoncés sont « prospectifs » en ce sens qu'ils se fondent sur des prévisions, des estimations et des hypothèses actuelles en ce qui a trait aux marchés sur lesquels la Société exerce ses activités, au climat économique mondial relativement au secteur minier, à la conjoncture économique canadienne ainsi qu'à la capacité de la Société d'attirer et de retenir des clients et de gérer ses actifs et ses charges d'exploitation.

Les résultats réels pourraient différer sensiblement des prévisions si des risques connus ou inconnus influent sur les activités, ou encore si les estimations ou les hypothèses s'avèrent inexactes. La Société ne garantit pas que les énoncés prospectifs se réaliseront. Par conséquent, il est conseillé au lecteur de ne pas se fier entièrement à ces énoncés.

La Société n'a pas l'intention et décline toute obligation d'actualiser les énoncés prospectifs, même si des événements futurs ou tout autre facteur se traduisaient par de nouvelles informations, sauf si elle y est tenue par les lois applicables en matière de valeurs mobilières. Les risques susceptibles de faire diverger de façon importante les résultats réels de la Société de ses prévisions actuelles sont expliqués dans le présent rapport de gestion.

Aperçu de la société

Orbit Garant fournit des services de forage au secteur minier, au Canada et à l'étranger. Depuis son siège social, situé à Val-d'Or, au Québec, la Société gère un parc de 180 appareils de forage. La Société a des infrastructures rentables et elle est intégrée verticalement à sa filiale Soudure Royale, un fabricant d'appareils de forage pour la Société et pour des tiers, ce qui procure un avantage concurrentiel en matière de prestation de services de forage. La Société concentre ses activités dans le « forage spécialisé », à savoir les projets de forage réalisés dans des endroits éloignés ou dont la portée, la complexité et la nature technique ne permettent pas, selon la direction, qu'ils soient effectués par de petites sociétés de forage traditionnelles.

Au deuxième trimestre de l'exercice 2011, la Société a acquis la totalité des actions en circulation de 1085820 Ontario Limited (exerçant ses activités sous le nom « Advantage Control Technologies »), situé à Sudbury, en Ontario, et qui se spécialise dans le développement de nouvelles technologies en forage minier au Canada. La Société a aussi acquis la totalité des actions en circulation de Morris Drilling Inc., une société de forage au diamant de surface, également situé à Sudbury, en Ontario.

La dénomination sociale de 1085820 Ontario Limited a changé le 8 février 2011, et la société se nomme désormais Orbit Garant Ontario Inc. (Orbit Garant Ontario). Auparavant, les activités de Morris Drilling Inc. ont été regroupées avec celles de 1085820 Ontario Limited.

La Société dispose de trois secteurs d'exploitation : le forage au Canada (y compris le forage en surface et le forage souterrain), le forage à l'étranger et la fabrication au Canada. Les résultats d'exploitation d'Orbit Garant Ontario sont inclus dans les produits des activités de fabrication et de forage de surface au Canada pour l'exercice 2011.

Le 1^{er} février 2011, la Société s'est départie de son investissement de 40 % dans la société 6483976 Canada Inc. (Usinage X-SPEC).

Les services de forage spécialisés, qui génèrent une marge brute supérieure à celle des services de forage conventionnels, représentent environ 60 % des produits totaux de la Société.

Les services de forage en surface et souterrains que fournit la Société représentent respectivement environ 63 % et 35 % des produits de la Société. La division manufacturière représente la tranche restante de 2 % des produits.

Environ 80 % des produits de la Société sont générés par des activités liées à l'or, tandis qu'environ 20 % sont attribuables aux activités liées aux métaux de base et à d'autres activités.

Orbit Garant exerce ses activités dans des pays stables, environ 85 % de ses produits étant générés au Canada. La Société exerce aussi ses activités aux États-Unis, au Mexique et en Guyane. Approximativement 98 % des produits sont en dollars canadiens, ce qui assure une plus grande stabilité de ses activités.

Environ 70 % des clients de la Société sont de grandes et de moyennes sociétés minières avec lesquelles la Société a conclu des contrats d'une durée de un à trois ans.

Stratégie d'entreprise

Orbit Garant entend devenir l'une des plus grandes sociétés de forage au Canada et fournir des services de forage souterrain et en surface à toutes les étapes du processus d'exploration minière, de mise en valeur et de production. La Société applique la stratégie d'entreprise suivante :

- Servir principalement de grandes sociétés minières et d'exploration en bonne santé financière exerçant leurs activités dans des pays stables.
- Fournir des services de forage traditionnels et spécialisés.
- Fabriquer des appareils de forage et du matériel répondant aux besoins des clients.
- Maintenir nos engagements en matière de recherche et développement et de nouvelles technologies dans le domaine du forage.

- Donner de la formation au personnel de la Société afin d'améliorer constamment le rendement de la main-d'œuvre et de s'assurer de disposer d'employés qualifiés.
- Maintenir des normes de sécurité élevées en milieu de travail et favoriser la protection de l'environnement.
- Établir et entretenir des relations à long terme avec les clients.
- Faire de la vente croisée de services de forage auprès des clients actuels.
- Développer d'autres sites d'exploitation dans des régions stratégiques, tel qu'Orbit Garant Ontario à Sudbury, en Ontario.

Aperçu du secteur

La demande de services dans le secteur du forage minier est tributaire des conditions des marchés mondiaux de l'or et des métaux de base. La vigueur de la demande dépend du prix de l'or et des métaux de base et de la disponibilité du capital devant servir à financer les programmes d'exploration, les programmes de développement ou les activités minières courantes. Bien qu'une certaine incertitude plane toujours quant à la conjoncture économique mondiale et à l'état actuel des marchés financiers, les prix record de l'or et les hausses continues du prix des métaux de base ont créé une demande forte et stable pour les services de forage.

Les budgets mondiaux d'exploration et de développement en forage minier continuent de se redresser par rapport au fléchissement du marché en 2009. Selon les estimations provisoires de Metals Economics Group (MEG), une importante source indépendante d'information et d'analyse sur l'industrie minière mondiale, les budgets mondiaux d'exploration en minerais non ferreux excéderont 17 G\$ US en 2011 pour les dépenses relatives aux métaux précieux, aux métaux de base, aux diamants, à l'uranium ainsi qu'aux métaux industriels. Cela représenterait une hausse approximative de 50 % par rapport au total en 2010 et, selon le MEG, constituerait un nouveau record historique. De plus, Ressources naturelles Canada (RNCan) estime qu'en 2011, les budgets d'exploration au Canada égaleront presque les niveaux record de 2008. Ces estimations vont dans le sens des prévisions de la Société pour une forte demande en services de forage à court et à moyen termes. À plus long terme, l'augmentation de la demande mondiale, particulièrement dans les économies émergentes des pays BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine), combinée à la rareté de nouvelles découvertes importantes, nécessitera l'exploration de nouveaux gisements ou l'expansion des activités de forage dans les gisements existants, ce qui se traduira par une hausse de la demande pour les services de forage.

Or

En raison des incertitudes actuelles concernant la conjoncture économique et les marchés financiers à l'échelle mondiale, lesquelles s'expliquent principalement par les problèmes liés à la dette souveraine en Europe, la récente révision à la baisse de la cote de crédit des États-Unis par Standard & Poor's et les inquiétudes à l'égard de la faiblesse de l'économie mondiale, l'or se distingue encore comme valeur refuge privilégiée par les investisseurs. Ces facteurs ont donné lieu à une demande solide et à un prix record pour l'or, soit plus de 1 900 \$ l'once au début septembre 2011, ce qui s'est traduit par d'importantes rentrées de fonds pour les producteurs d'or et un accès facile au capital pour les sociétés ayant propriétés avec un haut potentiel pour l'exploration ou le développement.

Malgré la hausse des prix de l'or, la croissance de l'offre minière a été faible, et la production a même baissé entre 2005 et 2008. Toutefois, la production minière a augmenté significativement en 2009 et en 2010, car plus de projets sont devenus rentables. La production d'or est revenue à son sommet de 2001. Bon nombre de producteurs d'or comptent mettre à contribution leurs réserves de trésorerie pour rechercher de nouveaux projets ou agrandir des gisements existants en vue de remplacer ou de reconstituer les réserves de production. Le MEG rapporte que, depuis 1997, le remplacement des réserves d'or au moyen de l'exploration n'a pas été suffisant pour répondre à la demande future. Puisque les sociétés aurifères se concentrent sur l'exploration et l'agrandissement des gisements miniers, la demande pour les services de forage devrait rester forte.

Métaux de base

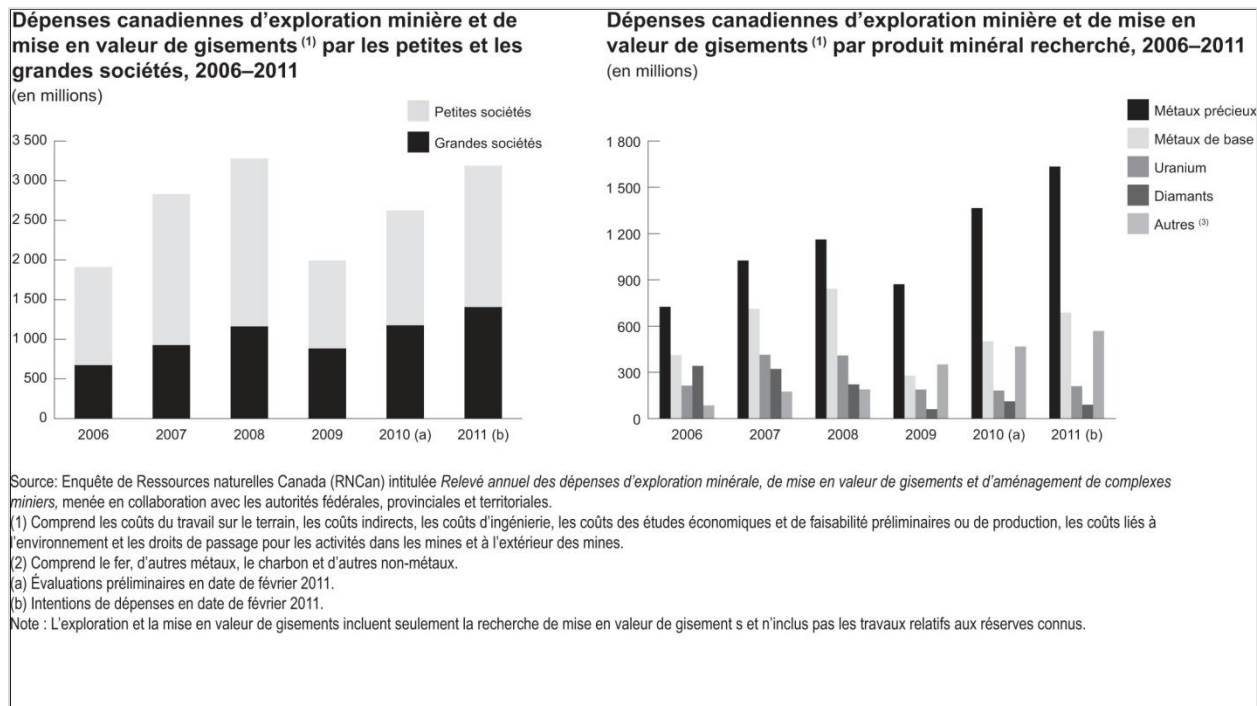
L'incertitude économique mondiale a causé la volatilité récente des métaux de base. Cependant, les prix des métaux industriels primaires, soit l'aluminium, le cuivre, le plomb, le nickel et le zinc, sont toujours bien au-dessus des creux de cinq ans enregistrés à la fin de 2008 et au début de 2009, et bien au-dessus des coûts de production moyens. En fait, les prix du cuivre, souvent considérés comme indicateur de tendances économiques mondiales, se sont établis en moyenne à 4,20 \$ US la livre en août 2011, se rapprochant du prix au comptant le plus élevé jamais enregistré

pour le cuivre, lequel a atteint 4,60 \$ US en février 2011. Les métaux de base ont été soutenus par la demande croissante à l'échelle mondiale, les perturbations de l'offre ainsi que la hausse de l'intérêt des investisseurs. Étant donné l'augmentation de la demande et de la lenteur de la mise en service de nouvelles sources d'approvisionnement, l'équilibre entre l'offre et la demande devrait être avantageux pour les fournisseurs, ce qui se traduira par de bons prix et une demande stable pour les services de forage.

Participants au marché

Grâce à la remontée du prix des produits de base depuis le creux enregistré sur le marché au début de 2009, l'industrie minière connaît une prospérité grandissante. Bon nombre de grandes sociétés, qui ont augmenté leurs réserves pendant les dernières années par la modernisation des mines existantes ou grâce à des fusions et à des acquisitions, accroissent leur budget d'exploration. Les petites et moyennes sociétés, qui avaient conservé des liquidités pendant la récession, ont haussé leur budget d'exploration en 2010. La tendance pour les dépenses s'est d'ailleurs maintenue en 2011.

D'après le MEG, le Canada a attiré des investissements de 2,2 G\$, soit 19 % des montants affectés à l'exploration de métaux non ferreux à l'échelle mondiale en 2010, et les dépenses d'exploration ont continué durant l'année courante. Selon un sondage mené auprès de sociétés de ressources en février 2011, RNCan prévoit que les dépenses d'exploration au Canada excéderont 3,0 G\$ en 2011. L'Ontario, le Québec, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique ont compté pour plus des trois quarts des dépenses d'exploration au Canada. L'essentiel des dépenses étant effectué dans ces provinces, la situation avantageuse d'Orbit Garant au Québec et son expansion en Ontario la mettent en position favorable pour profiter d'occasions futures.

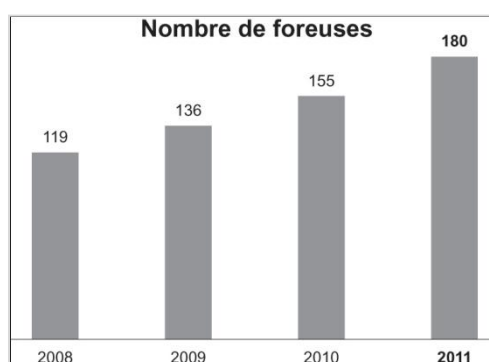


RÉSULTATS GLOBAUX

RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2011

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN * (en millions de dollars)	EXERCICE 2011	EXERCICE 2010	2011 c. 2010 Variation	Variation (%)
Produits*	127,7	110,0	17,7	16,2
Marge brute*	35,3	33,6	1,7	4,9
Marge brute (%)	27,6	30,6		(3,0)
BAIIA* (1)	26,5	27,9	(1,4)	(4,9)
Mètres forés	1 413 332	1 298 124	115 208	8,9
Bénéfice net*	12,1	12,6	(0,5)	(3,6)
Bénéfice net par action ordinaire – De base (\$)	0,37	0,38		
– Diluée (\$)	0,36	0,38		

(1) BAIIA : bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (se reporter à la rubrique « Informations supplémentaires »)



Au cours de l'exercice 2011, la Société a ajouté un total de 25 foreuses, dont 20 ont été fabriquées par Soudure Royale, la division manufacturière de la Société, et 5 ont été ajoutées par suite de l'acquisition de Morris Drilling Inc.

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES ANNUELLES

Pour l'exercice terminé le 30 juin * (en millions de dollars)	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
	12 mois	12 mois	12 mois
Produits tirés des contrats			
Forage au Canada*			
– Surface*	61,5	52,6	54,9
– Souterrain*	44,1	46,6	45,8
	105,6	99,2	100,7
Forage à l'étranger – Surface*	19,0	10,2	3,8
Fabrication au Canada*	3,1	0,6	0,7
Total*	127,7	110,0	105,2
Marge brute*	35,3	33,6	36,1
Marge brute (%)	27,6	30,6	34,3
Bénéfice net*	12,1	12,6	12,6
Bénéfice net par action ordinaire (\$)	0,37	0,38	0,39
Bénéfice net par action ordinaire diluée (\$)	0,36	0,38	0,38
Total de l'actif net*	140,9	108,5	102,9
Dette à long terme*	14,7	0,2	10,7
Dividende en espèces*	–	–	–
Total des mètres forés (millions)	1,4	1,3	1,1
BAIIA*	26,5	27,9	28,0
BAIIA (%)	20,8	25,4	26,6

* Se reporter à la rubrique « Informations supplémentaires »

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

COMPARAISON DES EXERCICES TERMINÉS LE 30 JUIN 2011 ET LE 30 JUIN 2010

PRODUITS TIRÉS DES CONTRATS

Les produits réalisés par la Société au titre des contrats obtenus au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2011 se sont établis à 127,7 M\$, par rapport à 110,0 M\$ au cours de l'exercice 2010, ce qui représente une hausse de 17,7 M\$, ou 16,2 %. L'augmentation est attribuable aux nouveaux contrats de forage, à l'acquisition de Morris Drilling et aux hausses de prix.

Les produits tirés du forage en surface au Canada ont augmenté à 61,5 M\$ au cours de l'exercice 2011, par rapport à 52,6 M\$ au cours de l'exercice 2010, ce qui représente une hausse de 8,9 M\$, ou 17,1 %. L'augmentation est attribuable à l'augmentation du nombre de mètres forés relativement aux contrats actuels et nouveaux.

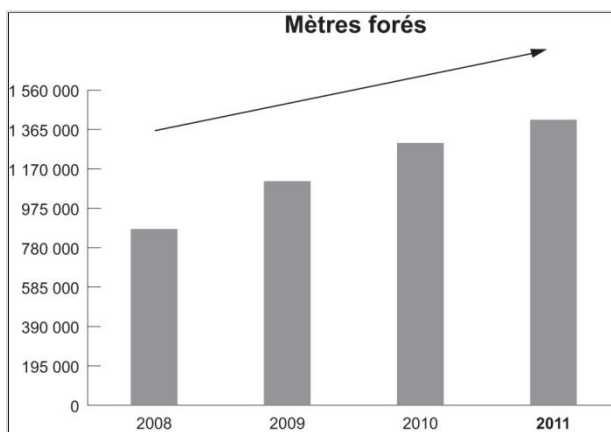
Les produits tirés des contrats de forage souterrain ont diminué à 44,1 M\$ durant l'exercice 2011, par rapport à 46,6 M\$ à l'exercice 2010, soit une baisse de 5,2 % résultant de la diminution du nombre de mètres forés et des prix réduits relatifs aux contrats renouvelés au début de l'exercice 2011.

La Société a augmenté le nombre de mètres forés de 8,9 %, ce qui porte le nombre total de mètres forés à plus de 1,4 million de mètres pendant l'exercice, grâce à la demande accrue à l'égard de l'exploration et des programmes de développement de forage minier.

Les produits tirés des contrats de forage à l'étranger ont augmenté de 86 %, s'établissant à 19,0 M\$ au cours de l'exercice 2011, par rapport à 10,2 M\$ au cours de l'exercice 2010. La hausse de 8,8 M\$ est attribuable à la hausse du nombre de mètres forés et des prix.

La division de la fabrication au Canada a généré des produits de 3,1 M\$ durant l'exercice 2011, comparativement à 0,6 M\$ pour l'exercice 2010. Au cours de l'exercice 2011, Soudure Royale et Orbit Garant Ontario se sont concentrés sur la fabrication d'équipement, de fournitures et sur les services d'entretien pour la Société et des tiers.

Orbit Garant a dégagé une marge brute de 27,6 % pour l'exercice 2011, comparativement à 30,6 % pour l'exercice 2010. La baisse est attribuable à une forte concurrence en matière de prix, à l'augmentation des coûts relatifs à la croissance, comme les coûts d'embauche de foreurs apprentis, ainsi qu'aux coûts ponctuels liés aux conditions météorologiques extrêmes et à un incendie sur un des sites au cours du troisième trimestre. À court terme, les marges continuent d'être affectées par l'embauche, la formation et la mobilisation des nouvelles équipes de forage. Par contre, les nouvelles équipes continuent de se développer, et la direction s'attend à ce que les marges s'améliorent. Orbit Garant prévoit que la croissance des revenus demeurera ferme et que les prix s'amélioreront à mesure que les contrats à long terme seront renouvelés.



FRAIS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS

Les frais généraux et administratifs ont été de 9,2 M\$ pour l'exercice 2011, comparativement à 6,6 M\$ au cours de l'exercice 2010. Les frais généraux et administratifs ont représenté 7,2 % des ventes de l'exercice 2011, par rapport à 6,0 % pour l'exercice 2010, reflétant l'intégration d'Advantage Control Technologies et Morris Drilling Inc., l'ouverture d'une nouvelle division à Sudbury, Ontario et la consolidation de nos opérations dans un nouveau centre administratif à Val-d'Or. La hausse des dépenses et l'ajout de personnel nécessaire, positionne la Société pour une croissance future.

BAIIA (se reporter à la rubrique « Informations supplémentaires »)

Le BAIIA pour l'exercice 2011 a été de 26,5 M\$, comparativement à 27,9 M\$ pour l'exercice 2010, soit une baisse de 1,4 M\$, ou 4,9 %. Le BAIIA pour l'exercice 2011 représente 20,8 % du chiffre d'affaires, comparativement à 25,4 % pour l'exercice 2010.

CHARGES FINANCIÈRES

Les intérêts sur la dette à long terme pour l'exercice 2011 a été de 0,3 M\$, comparativement à 0,2 M\$ pour l'exercice 2010.

AMORTISSEMENT

L'amortissement des immobilisations corporelles a été de 7,2 M\$ pour l'exercice 2011, comparativement à 5,5 M\$ pour l'exercice 2010. Cette hausse découle principalement de l'acquisition d'immobilisations corporelles.

Pour l'exercice 2011, l'amortissement des actifs incorporels s'est établi à 1,5 M\$, comparativement à 3,9 M\$ pour l'exercice 2010, certains actifs incorporels ayant été complètement amortis et d'autres ayant été ajoutés par suite des récentes acquisitions d'entreprises.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Les impôts sur les bénéfices se sont élevés à 5,3 M\$ pour l'exercice 2011, comparativement à 5,6 M\$ pour l'exercice 2010.

BÉNÉFICE NET

Le bénéfice net pour l'exercice 2011 a totalisé 12,1 M\$, soit 0,37 \$ par action ordinaire (un résultat dilué par action de 0,36 \$), comparativement à 12,6 M\$, soit 0,38 \$ par action ordinaire (un résultat dilué par action de 0,38 \$), pour l'exercice 2010. La diminution est principalement attribuable à la baisse de la marge brute et à la hausse des frais généraux et administratifs.

ANALYSE SOMMAIRE DE L'EXERCICE 2010 PAR RAPPORT À L'EXERCICE 2009

Les produits de l'exercice terminé le 30 juin 2010 ont atteint 110,0 M\$, comparativement à 105,2 M\$ pour l'exercice 2009, soit une hausse de 4,6 %.

Les marges brutes pour l'exercice 2010 ont été de 30,6 %, comparativement à 34,3 % pour l'exercice 2009. Le total du bénéfice brut au cours de l'exercice 2010 a été de 33,6 M\$, comparativement à 36,1 M\$ pour l'exercice 2009, soit une baisse de 10,8 %. Cette baisse s'explique par la concurrence accrue en matière de prix en raison de l'actuelle conjoncture économique.

Le bénéfice net pour l'exercice 2010 a totalisé 12,6 M\$, à peu près comme l'exercice 2009.

Le bénéfice net s'est traduit par un bénéfice par action de 0,38 \$ (un résultat dilué par action de 0,38 \$) pour l'exercice 2010, comparativement à 0,39 \$ par action (un résultat dilué par action de 0,38 \$) pour l'exercice 2009.

RÉSULTATS GLOBAUX

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

* (en millions de dollars)	Exercice 2011				Exercice 2010				
	30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.	
Produits tirés des contrats*	41,1	33,4	25,9	27,4	33,1	28,8	23,7	24,4	
Bénéfice brut*	12,0	8,6	7,5	7,1	9,1	8,9	7,6	8,0	
Marge brute (%)	29,2	25,7	29,1	26,1	27,6	31,0	32,0	32,8	
Bénéfice net*	4,7	2,4	2,7	2,2	4,0	3,7	2,4	2,5	
BAIIA* (1)	9,4	6,1	5,8	5,3	7,8	7,9	6,0	6,2	
Bénéfice net par action ordinaire (\$)	– De base	0,15	0,07	0,08	0,07	0,12	0,11	0,07	0,08
	– Dilué	0,14	0,07	0,08	0,07	0,12	0,11	0,07	0,08

(1) BAIIA : Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (se reporter à la rubrique « Informations supplémentaires »)

Les produits par mètre foré ont diminué au cours de l'exercice 2010, en conséquence directe de la concurrence accrue, mais ont commencé à augmenter au cours de la deuxième moitié de l'exercice 2011, grâce à la forte demande pour les services de forage. Orbit Garant a augmenté le nombre de mètre forés, portant ce nombre à 1,4 million de mètres pour l'exercice 2011, comparativement à 1,3 million de mètres au cours de l'exercice 2010, et ce, en maintenant la croissance de ses revenus.

SAISONNALITÉ

Les produits de la Société sont tributaires de quelques tendances saisonnières. Dans la division de forage souterrain, des arrêts prévus au cours des congés et des vacances d'été dans certaines régions ont entraîné une baisse des produits générés au cours de ces périodes. Dans la division canadienne de forage en surface, les conditions météorologiques au printemps et à l'automne entraînent souvent des interruptions des programmes de forage ou leur remaniement en fonction des fluctuations saisonnières. De même, dans la division internationale de forage en surface, les conditions météorologiques à certaines périodes de l'année rendent le forage difficile, ce qui entraîne des fluctuations des produits.

ANALYSE DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2011 PAR RAPPORT À L'EXERCICE 2010

PRODUITS TIRÉS DES CONTRATS

Durant le quatrième trimestre de l'exercice terminé le 30 juin 2011 (T4 2011), les produits ont atteint 41,1 M\$, ce qui représente une augmentation de 8,0 M\$, soit 24,1 %, par rapport au trimestre terminé le 30 juin 2010 (T4 2010). L'augmentation des produits est attribuable à une augmentation du nombre de mètres forés, nombre qui est passé de 378 687 au T4 2010 à 426 525 au T4 2011, et à l'augmentation des produits par mètre découlant en partie de la hausse des prix.

Les produits tirés du forage souterrain ont baissé à 11,4 M\$ au T4 2011, alors qu'ils se chiffraient à 11,6 M\$ au T4 2010. Il s'agit d'une baisse de 2,0 % qui s'explique par la diminution du nombre de mètres forés, mais qui a été compensée en partie par la hausse des prix.

Les produits des activités canadiennes de forage en surface se sont chiffrés à 21,5 M\$ au T4 2011, comparativement à 16,8 M\$ au T4 2010, ce qui représente une hausse de 27,8 %. Cette hausse est attribuable principalement aux nouvelles opérations en Ontario.

Les produits des activités de forage internationales ont été de 7,3 M\$ au T4 2011, comparativement à 4,1 M\$ au T4 2010, soit une augmentation de 76,6 %. Il s'agit du résultat direct de nouveaux contrats conclus pendant l'année ainsi que de la hausse des prix.

Les produits provenant de la division manufacturière ont été de 0,9 M\$ au T4 2011, comparativement à 0,6 M\$ au T4 2010. La demande de foreuses provenant de tiers a augmenté, et Orbit Garant continue d'utiliser la capacité de production de Soudure Royale pour la fabrication de foreuses et de matériel pour son propre parc. L'acquisition d'Orbit Garant Ontario a aussi contribué à l'augmentation des produits de la division manufacturière.

MARGE BRUTE ET BÉNÉFICE

La marge brute globale a été de 12,0 M\$ au T4 2011, soit une hausse de 2,9 M\$, ou 31,4 %, par rapport à 9,1 M\$ pour la période correspondante de l'exercice 2010. La marge brute pour le T4 2011 a été de 29,2 %, comparativement à 27,6 % pour la période correspondante de l'exercice précédent. L'augmentation de la marge brute est le résultat de la hausse des activités de forage à l'échelle internationale.

FRAIS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS

Les frais généraux et administratifs au T4 2011 ont été de 2,8 M\$, par rapport à 1,5 M\$ pour la même période de l'exercice précédent. Les frais généraux et administratifs représentent 6,9 % de ventes au T4 2011, par rapport à 4,5 % des ventes pour la même période de l'exercice 2010. La hausse des frais généraux et administratifs reflète l'intégration d'Advantage Control Technologies et Morris Drilling Inc, l'ouverture d'une nouvelle division à Sudbury, Ontario et la consolidation de nos opérations dans un nouveau centre administratif à Val-d'Or. La hausse des dépenses et l'ajout de personnel nécessaire, positionne la Société pour une croissance future.

BAIIA (se reporter à la rubrique « Informations supplémentaires »)

Le BAIIA a été de 9,4 M\$ au T4 2011, comparativement à 7,8 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, soit une hausse de 1,6 M\$, ou 21,0 %. Le BAIIA du T4 2011 représentait 22,9 % des ventes, comparativement à 23,5 % des ventes pour la période correspondante de l'exercice 2010.

CHARGES FINANCIÈRES

Pour le T4 2011, les intérêts sur la dette à long terme et les frais bancaires se sont élevés à 0,1 M\$, par rapport à des intérêts négligeables au T4 2010.

AMORTISSEMENT

L'amortissement des immobilisations corporelles s'est chiffré à 2,0 M\$ pour le T4 2011, par rapport à 1,5 M\$ pour le T4 2010.

L'amortissement des actifs incorporels a diminué pour s'établir à 0,5 M\$ pour le T4 2011, par rapport à 0,6 M\$ pour le T4 2010.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Les impôts sur les bénéfices ont été de 2,0 M\$ pour le T4 2011, alors qu'ils s'élevaient à 1,7 M\$ pour la même période de l'exercice précédent.

BÉNÉFICE NET

Le bénéfice net pour le T4 2011 s'est chiffré à 4,7 M\$, ou 0,15 \$ par action (un résultat dilué par action de 0,14 \$), comparativement à 4,0 M\$, ou 0,12 \$ par action (un résultat dilué par action de 0,12 \$), pour la période correspondante de l'exercice 2010.

INCIDENCE DU TAUX DE CHANGE

À l'exception des dollars américains mentionnés ci-dessous, la totalité des produits de la Société est libellée en dollars canadiens. L'exposition principale de la Société aux fluctuations de change résulte de certains achats libellés en dollars américains qui ont été contrebalancés en partie par les produits d'environ 2,1 M\$ engrangés en dollars américains, principalement liés aux activités de forage en surface par circulation inverse exercées par Drift. Pendant l'exercice 2011, le risque de change net a totalisé environ 0,3 M\$. Par conséquent, les fluctuations du dollar américain par rapport au dollar canadien n'ont pas eu d'incidence importante sur les résultats financiers de la Société.

LIQUIDITÉ ET RESSOURCES EN CAPITAL

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation avant les éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation se sont chiffrés à 20,7 M\$ pour l'exercice 2011, comme pour l'exercice 2010.

L'augmentation de l'utilisation des fonds hors trésorerie du fonds de roulement est principalement liée à l'augmentation des débiteurs et des stocks. Ces augmentations sont attribuables à l'augmentation des activités de forage et à la décision de la Société d'assurer un approvisionnement suffisant en matières consommables au moyen de commandes plus grosses pour répondre aux besoins liés à l'exploitation.

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement s'établissent à 23,0 M\$ pour l'exercice 2011, comparativement à 12,9 M\$ pour l'exercice 2010. Pendant l'exercice 2011, un montant de 18,6 M\$ a été utilisé pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, incluant de nouveaux appareils de forage, du matériel et des nouvelles installations situées à Val-d'Or, au Québec, et une entrée de trésorerie de 1,2 M\$ a été comptabilisé par suite de la cession d'immobilisations corporelles. Par comparaison, pour l'exercice terminé le 30 juin 2010, un montant de 14,0 M\$ a été utilisé pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, et une entrée de trésorerie de 1,1 M\$ a été comptabilisée pour la cession d'une immobilisation corporelle.

Au cours de l'exercice 2011, un montant de 6,2 M\$ a été utilisé pour l'acquisition d'Advantage Control Technologies et de Morris Drilling Inc. Au cours de l'exercice 2010, aucune acquisition d'entreprise n'a été effectuée.

Le 1^{er} février 2011, la Société a cédé son placement dans la société 6483976 Canada Inc. (Usinage X-SPEC) pour une contrepartie de 0,9 M\$, plus un montant correspondant à 40 % de l'augmentation des bénéfices non répartis durant la période comprise entre le 1^{er} février 2010 et le 31 janvier 2011. Une contrepartie nette de 0,5 M\$ a été reçue le 1^{er} février 2011, et le solde sera reçu au plus tard en septembre 2011.

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement sont de 14,4 M\$ pour l'exercice 2011. Durant l'exercice 2010, les flux de trésorerie affectés aux activités de financement étaient de 10,5 M\$. Au cours de l'exercice 2011, la Société a remboursé un emprunt bancaire de 7,1 M\$ et a contracté un prêt à long terme additionnel de 21,5 M\$ afin d'appuyer l'acquisition d'Advantage Control Technologies et de Morris Drilling Inc., ainsi que l'acquisition d'autres actifs et immobilisations corporelles.

Au 30 juin 2011, le fonds de roulement de la Société était de 50,7 M\$, comparativement à 37,5 M\$ à la même période de l'exercice précédent. Les besoins de l'entreprise en fonds de roulement sont principalement liés à l'acquisition de stocks et au financement des débiteurs.

La Société estime être en mesure de générer suffisamment de flux de trésorerie pour répondre à ses besoins actuels et futurs en matière de dépenses en immobilisations, et pour payer ses dettes. Les principales dépenses en immobilisations de la Société servent à l'acquisition d'appareils de forage et d'immobilisations corporelles.

SOURCES DE FINANCEMENT

Les principales sources de liquidités de la Société sont les activités d'exploitation, les emprunts contractés en vertu d'une convention de crédit entre la Société et la Banque Nationale du Canada inc. (la « convention de crédit ») et les activités de financement par actions. Le 27 mai 2011, Orbit Garant a obtenu une nouvelle facilité de crédit garantie renouvelable de quatre ans d'un montant de 40,0 M\$ avec la Financière Banque Nationale, laquelle remplace la

précédente facilité de crédit renouvelable de un an d'un montant de 7,0 M\$ en vigueur avec la même institution financière. Orbit Garant et ses prêteurs ont l'option d'augmenter les fonds disponibles en vertu de cette nouvelle facilité de crédit, jusqu'à concurrence d'un total de 60,0 M\$, sous réserve de certaines conditions. La nouvelle facilité de crédit servira à financer les besoins en fonds de roulement de la Société et permettra la flexibilité nécessaire à la réalisation de son programme d'acquisition à long terme. Cette facilité de crédit vient à échéance au plus tard le 27 mai 2015.

La convention de crédit comporte des clauses restrictives qui limitent la capacité de la Société d'entreprendre certaines actions telles que : fusions, liquidations, dissolutions et aliénations d'entreprise, endettement supplémentaire, imposition d'une charge grevant les actifs, attribution de garanties, consentement de prêts, investissements et acquisitions par la Société, recours aux placements dans des instruments dérivés, versement de dividendes ou autres distributions à des entités apparentées, dépenses en immobilisations et vente de certains actifs.

Au 30 juin 2011, la Société avait les obligations contractuelles futures qui suivent :

* (en milliers de dollars)	Total	Moins de 1 an	2-3 ans	4-5 ans
Emprunt bancaire*	–	–	–	–
Dette à long terme*	15 117	168	55	14 894
Contrats de location-exploitation*	966	217	393	356
Dépôts des clients*	453	453	–	–
Autres obligations à long terme*	–	–	–	–
Total*	16 536	838	448	15 250

OPÉRATIONS ENTRE DES PARTIES LIÉES

La Société est liée à 2867-3820 Québec Inc. (propriété de M. Pierre Alexandre, vice-président de la Société). La Société était aussi liée à 6483976 Canada Inc. (Usinage X-SPEC) jusqu'au 31 janvier 2011, en raison de l'influence notable sur Usinage X-SPEC exercée par la Société.

Au cours de l'exercice, la Société a conclu les opérations suivantes avec des sociétés liées :

* (en milliers de dollars)	30 juin 2011	30 juin 2010
Ventes*	47	87
Achats*	1 267	1 982
Loyers*	95	108
Frais généraux et administratifs*	–	35

Les opérations ci-dessus ont été faites dans le cours normal des activités et ont été comptabilisées à la valeur d'échange, laquelle correspond au montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Au 30 juin 2011, les créiteurs et charges à payer comprennent un solde négligeable lié à ces opérations, comparativement à 0,7 M\$ au 30 juin 2010.

PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement. Leur classement dépend de la raison pour laquelle les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de la désignation donnée par la Société à ces instruments. On utilise la comptabilisation à la date de règlement.

Écart d'acquisition

Chaque année ou plus fréquemment, lorsqu'un événement ou une situation indique que l'écart d'acquisition – à savoir l'excédent du coût des acquisitions sur la juste valeur des actifs nets identifiables des activités acquises – peut avoir subi une perte de valeur, une vérification est faite pour déterminer s'il a fait l'objet d'une perte de valeur. Lorsque la valeur comptable dépasse la juste valeur, une perte de valeur correspondant au montant de l'excédent est indiquée à l'état des résultats.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. L'amortissement est fondé sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode linéaire et les périodes suivantes :

- Relation client 36 et 42 mois
- Technologies de forage 60 mois
- Accord de non-concurrence 36 et 60 mois

Dépréciation des actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède le total des flux de trésorerie non actualisés attendus de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. Le montant de la perte de valeur, le cas échéant, correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Il n'y a eu aucune dépréciation des actifs à long terme au cours de l'exercice 2011.

Impôts sur les bénéfices

La Société utilise la méthode axée sur le bilan pour la comptabilisation des impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs et passifs d'impôts futurs sont constatés pour tenir compte des incidences fiscales futures des écarts entre la valeur de l'actif et du passif au bilan et leur valeur fiscale, en utilisant le taux d'imposition en vigueur pour l'année pendant laquelle les écarts sont censés se résorber. La direction réduit la valeur comptable des actifs d'impôts futurs par une provision pour moins-value lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'une partie de l'actif ne sera pas réalisée.

Conversion des devises

Les établissements étrangers intégrés et les comptes libellés en monnaie étrangère sont convertis comme suit : les actifs et passifs monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les actifs et passifs non monétaires sont convertis aux taux historiques. Les produits et les charges sont convertis au taux moyen pour la période, à l'exception de l'amortissement, qui est converti au taux de change historique. Les écarts de conversion sont inclus dans le bénéfice.

Constatation des produits

Les produits provenant des contrats de forage sont comptabilisés sur la base du nombre réel des mètres forés pour chaque contrat. Les produits tirés des services auxiliaires sont comptabilisés lorsque le service est rendu. La Société comptabilise ses produits lorsqu'il y a des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que le service a été

rendu, que le prix que l'acheteur doit payer est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement sûr.

Bénéfice par action

Le bénéfice par action est calculé selon le nombre moyen pondéré quotidien d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le bénéfice dilué par action est calculé comme étant le bénéfice net divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées pour l'exercice. Les actions ordinaires diluées tiennent compte de l'effet dilutif potentiel de l'exercice des options sur actions selon la méthode du rachat d'actions.

Options sur actions

La Société utilise la méthode de la juste valeur pour comptabiliser les options sur actions. Conformément à cette méthode, le coût de rémunération est mesuré à la juste valeur de l'option à la date d'attribution et est amorti dans les bénéfices sur la période d'acquisition des droits.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Normes internationales d'information financière (IFRS)

En 2009, le Conseil des normes comptables (CNC) du Canada a confirmé que les PCGR du Canada pour les entités ayant une obligation publique de rendre des comptes seront remplacés par les Normes internationales d'information financière (IFRS), avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2011. Les IFRS utilisent un cadre conceptuel semblable aux PCGR du Canada, mais il existe des différences considérables dans la constatation, la mesure et les informations à fournir. La Société prévoit que la transition vers les IFRS aura une incidence sur l'information financière, les processus opérationnels et les systèmes d'information.

Pour la Société, la conversion aux IFRS sera exigée pour les états financiers des périodes ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2011. Les données comparatives devront être retraitées afin de respecter les IFRS. Par conséquent, la Société a élaboré un plan de conversion aux IFRS qui porte sur les principaux éléments qui seront touchés, y compris l'information financière, les opérations de la Société, les systèmes et processus, les contrôles internes ainsi que les communications et la formation.

Ce plan de conversion se compose des trois phases suivantes :

- Phase I – Analyse préliminaire
- Phase II – Mise en place d'un plan de conversion
- Phase III – Calcul de l'impact chiffré de la conversion

Le tableau qui suit représente un sommaire des principales activités et de l'état d'avancement du projet de conversion de la Société :

<i>Phase I – Analyse préliminaire</i>	
Travail à faire	État d'avancement
Analyse des écarts entre les normes canadiennes actuellement appliquées et les normes IFRS applicables aux fins de l'identification des incidences liées à la mise en œuvre du nouveau référentiel IFRS.	La Société a complété, sur une base qualitative, l'identification des écarts entre les conventions comptables actuellement utilisées par la Société et les normes IFRS applicables. Pour la Société, les principaux écarts concernent IFRS 2, IFRS 3 et IAS 21.

<p>Analyse de l'incidence liée à la mise en œuvre de la norme IFRS 1, <i>Première application des Normes internationales d'information financière</i>, y compris l'identification des choix et des exemptions applicables à la Société au moment de l'application rétroactive des normes IFRS au 1^{er} juillet 2010.</p>	<p>La Société a complété la documentation, sur une base qualitative, sur ses principaux choix et exemptions relatifs à l'application rétroactive des normes IFRS applicable à la Société.</p>
<p>Quantification des incidences qualitatives faisant suite à l'analyse du nouveau référentiel comptable applicable au bilan d'ouverture de la Société le 1^{er} juillet 2010.</p>	<p>La Société a quantifié les différences soulevées et les choix effectués relativement aux principaux écarts identifiés : IFRS 2 – <i>Paiement fondé sur des actions</i> (voir ci-dessous).</p>
<p>Évaluation de l'impact du changement de cadre de référence comptable sur :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. les technologies de l'information et les systèmes d'information; 2. le contrôle interne à l'égard de l'information financière; 3. le contrôle et les procédures de communication de l'information avec des tiers; 4. l'expertise requise à propos des informations financières; 5. les activités commerciales ainsi que les éléments à l'égard desquels les mesures de conformité aux PCGR du Canada pourraient avoir une incidence, juridique ou réglementaire, sur les besoins de trésorerie et les mécanismes de rémunération. 	<p>Technologies de l'information et systèmes de données À ce jour, la Société n'a pas besoin de modifier ses systèmes actuels puisqu'ils permettent de produire des informations financières conformes aux IFRS jusqu'au 30 septembre 2011, le premier trimestre pour lequel la Société produira des états financiers intermédiaires selon le nouveau cadre comptable. Si la Société venait à changer son opinion sur ce point, ces renseignements seraient inclus dans le premier rapport de gestion pour la période pendant laquelle la nécessité de cette modification se présentera.</p> <p>Clauses restrictives financières et normes relatives à la rémunération La Société évalue actuellement les incidences du passage aux IFRS sur ces différents éléments et donnera des renseignements supplémentaires sur ses états financiers lorsque ces incidences seront connues.</p> <p>Contrôle interne à l'égard de l'information financière et contrôles et procédures de communication de l'information La Société, tout en documentant ses différentes positions comptables, évalue la nécessité de modifier ses processus de contrôle interne et de communication de l'information financière. Si l'on découvre qu'une modification est nécessaire, ces processus devront être modifiés pour appliquer correctement les IFRS et pour assurer l'efficacité des contrôles actuels. Jusqu'à présent, aucun processus de contrôle interne n'a besoin d'être modifié.</p>

Phase II – Mise en place d'un plan de conversion (depuis février 2010)	
Travail à faire	État d'avancement
Préparation d'un document pour la formation centré sur les normes IFRS applicables à la Société à l'intention de son personnel chargé de la rédaction des états financiers.	Des séances de formation sur les IFRS, axées sur les différences théoriques entre les PCGR du Canada et les IFRS, ont été offertes à tout le personnel chargé de la production des états financiers futurs de la Société conformément aux IFRS, ainsi qu'à certains membres du comité d'audit. À ce jour, les séances de formation ont toutes eu lieu.
Documentation sur les positions techniques préparée par l'équipe chargée de la production des états financiers et validation par la direction de la Société des différentes positions comptables que la Société adoptera, dans IFRS 1 ainsi que dans les autres IFRS applicables à la Société, dans le but de quantifier dans une étape ultérieure (la « phase III ») l'incidence de l'application de ces normes.	La Société a documenté les différentes positions techniques applicables selon les IFRS, en conformité avec les PCGR du Canada. Au 30 juin 2011, la documentation sur les éléments clés était prête pour préparer : <ul style="list-style-type: none"> • le bilan d'ouverture au 1^{er} juillet 2010; • les informations financières pour 2010 selon les IFRS (y compris les notes annexes aux états financiers) pour soumettre les informations comparatives trimestrielles et annuelles pour la période 2010-2011.
Phase III – Calcul de l'impact chiffré de la conversion	
Travail à faire	État d'avancement
Mise en œuvre des calculs des impacts chiffrés du passage des PCGR du Canada aux IFRS.	Analyse des normes IFRS et des différences entre les PCGR du Canada actuellement utilisés par la Société et les IFRS qui ont été documentés et quantifiés.
Préparation des états financiers trimestriels comparatifs pour l'exercice terminé en juin 2011.	Les informations nécessaires à la préparation des états financiers trimestriels ont été complétées.

Choix initiaux au moment de l'adoption

L'adoption des IFRS par la Société nécessite la mise en œuvre de IFRS 1, *Première adoption des normes internationales d'information financière*, qui fournit des indications relativement à l'adoption initiale des IFRS par une entité. De façon générale, IFRS 1 exige qu'une entité applique de façon rétrospective toutes les IFRS en vigueur à la fin de sa première période d'adoption. Cependant, dans le cadre de cette exigence générale, IFRS 1 prévoit certaines exceptions obligatoires et exemptions facultatives limitées dans des domaines précis pour faciliter le passage aux IFRS.

Le tableau qui suit est un résumé des principales exemptions de IFRS 1 dont la Société désire se prévaloir à la date de transition, soit le 1^{er} juillet 2010 :

Champs d'application	Sommaire des exemptions
Regroupements d'entreprises	Un nouvel adoptant peut décider de ne pas appliquer rétrospectivement IFRS 3, <i>Regroupements d'entreprises</i> , à des regroupements d'entreprises passés (des regroupements d'entreprises qui se sont produits avant la date de transition aux IFRS). Toutefois, si un nouvel adoptant retraite un regroupement d'entreprises pour se conformer à IFRS 3 (révisé en 2008), il doit retraiter tous les regroupements d'entreprises à partir de cette même date. La Société a choisi de ne pas retraiter les acquisitions antérieures à la date de transition aux IFRS, soit le 1 ^{er} juillet 2010.

Conversion de devises	La Société a choisi de se prévaloir de l'exemption permettant de ne pas comptabiliser dans les autres éléments du résultat global l'effet de la conversion des divisions étrangères antérieures à la date d'adoption des normes IFRS. Le solde cumulé en date de transition sera donc retraité.
Paiement fondé sur des actions	Selon IFRS 1, un premier adoptant est encouragé, mais non obligé, à appliquer la norme IFRS 2, <i>Paiement fondé sur des actions</i> , à l'égard des instruments de capitaux propres qui ont été attribués au plus tard le 7 novembre 2002. Un premier adoptant est également encouragé à appliquer la norme IFRS 2 aux instruments de capitaux propres attribués le 7 novembre 2002 ou par la suite et acquis avant la date de passage aux IFRS, à savoir le 1 ^{er} juillet 2010, mais il n'y est pas obligé. La Société a décidé de recourir à cette exemption et ne retraitera donc pas ces attributions. Pour les instruments de capitaux propres attribués après le 7 novembre 2002, et non acquis au 1 ^{er} juillet 2010, la Société sera tenue d'appliquer de façon rétrospective la norme IFRS 2 à ces attributions.

À la suite de la quantification des incidences découlant de ces choix, la Société ne s'attend pas à ce que la mise en œuvre de ceux-ci ait un impact significatif sur les soldes présentés dans son bilan d'ouverture à l'adoption des normes IFRS.

La Société continuera de surveiller les changements apportés aux IFRS pendant le processus de mise en place et d'évaluer leur incidence sur la Société et ses informations financières.

La Société communique de façon continue avec ses auditeurs externes pour toutes les étapes de mise en place des IFRS.

Le tableau ci-dessous présente les principales différences entre les PCGR du Canada et les IFRS ayant une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société. L'effet rétroactif cumulatif découlant des différences entre les conventions comptables actuelles et les nouvelles conventions comptables appliquées rétroactivement à la date de transition aux IFRS sera comptabilisé au solde d'ouverture des bénéfices non répartis dans le bilan d'ouverture de la Société en date de passage aux IFRS.

Normes IFRS	Impact de l'adoption
IFRS 3 – <i>Regroupements d'entreprises</i>	<p>Actions émises en contrepartie du coût d'acquisition <i>PCGR du Canada</i> – Les actions émises en contrepartie d'une acquisition sont évaluées selon leur cours quelques jours avant et après la date à laquelle les parties se sont entendues sur le prix et à la date à laquelle l'opération proposée est annoncée.</p> <p><i>IFRS</i> – Les actions de la contrepartie sont évaluées à leur cours à la date de la conclusion de l'acquisition.</p> <p>Contrepartie conditionnelle <i>PCGR du Canada</i> – La contrepartie conditionnelle est comptabilisée en tant que partie intégrante du coût d'acquisition, mais seulement au moment où il est possible de l'estimer raisonnablement et d'établir hors de tout doute raisonnable que la condition sera remplie.</p> <p><i>IFRS</i> – La contrepartie conditionnelle est comptabilisée en tant que partie intégrante du coût d'acquisition à la date de l'acquisition s'il est probable que la condition sera remplie et qu'il est possible d'évaluer le montant à sa juste valeur de manière fiable. Les variations du montant initialement inscrit sont reportées au résultat, et les escomptes de paiements futurs en trésorerie sont amortis en étant</p>

	<p>reportés dans les charges d'intérêts.</p> <p>Coûts liés à l'acquisition <i>PCGR du Canada</i> – Les coûts de l'acquéreur sont inscrits en tant que partie intégrante du coût d'acquisition.</p> <p><i>IFRS</i> – Ces coûts sont passés en charges.</p> <p>Évaluation de la part des actionnaires sans contrôle <i>PCGR du Canada</i> – La part des actionnaires sans contrôle est évaluée au coût d'origine, soit à la valeur comptable de la société acquise au moment de l'acquisition.</p> <p><i>IFRS</i> – La part des actionnaires sans contrôle est évaluée à sa juste valeur. La Société peut choisir de mesurer la juste valeur en fonction du prix d'achat ou en fonction de sa juste valeur de marché.</p> <p>Impact à la transition : Aucun.</p> <p>Impact futur anticipé : Impact à l'égard des coûts d'acquisition, de l'évaluation des actions émises en contrepartie des coûts d'acquisition et de la contrepartie conditionnelle.</p>
--	--

<p>IFRS 2 – Paiement fondé sur les actions</p>	<p>Constatation des charges <i>PCGR du Canada – La juste valeur des attributions à base d'actions avec acquisition graduelle des droits est constatée selon la méthode linéaire sur la période d'acquisition des droits.</i></p> <p><i>IFRS – Chaque tranche d'une attribution est considérée comme une attribution distincte, et le coût de la rémunération est amorti sur la base de chacune de ces tranches (dégressif).</i></p> <p><i>Impact à la transition : Calcul des charges de rémunération selon la méthode dégressive pour les options attribuées au cours des quatre derniers exercices.</i></p> <p><i>Ces changements ont comme impact d'augmenter le surplus d'apport de 0,4 M\$ en réduisant les résultats non distribués d'un montant correspondant.</i></p> <p><i>Impact futur anticipé : Application de la méthode de l'amortissement dégressif pour toutes les nouvelles options attribuées.</i></p>
<p>IAS 16 – Immobilisations corporelles</p>	<p>Évaluation après la comptabilisation initiale <i>PCGR du Canada – Les immobilisations corporelles doivent être présentées au coût d'achat, nette de l'amortissement cumulé et de toute dépréciation antérieure.</i></p> <p><i>IFRS – Il existe un choix quant à l'évaluation subséquente. L'entité peut présenter les immobilisations corporelles au coût net de l'amortissement cumulé et de toute dépréciation ou à la juste valeur.</i></p> <p>Remplacement du coût <i>PCGR du Canada – Les coût engagés pour accroître le potentiel de service des immobilisations corporelles représentent une amélioration et sont inclus dans le coût des immobilisations corporelles.</i></p> <p><i>IFRS – Tout remplacement d'une composante d'une immobilisation corporelle dont les avantages futurs attendus dépassent la prochaine période comptable est inclus dans le coût de cette immobilisation. La composante remplacée doit faire l'objet d'une décomptabilisation.</i></p> <p>Amortissement <i>PCGR du Canada – Le coût d'une immobilisation corporelle est constitué de composantes importantes distinctes et est ventilé entre celles-ci lorsqu'il est raisonnablement possible de le faire et que la durée de vie de chacune des composantes peut faire l'objet d'une estimation. La charge d'amortissement débute lorsque l'actif commence à être utilisé.</i></p> <p><i>IFRS – Chaque partie d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'élément doit être amortie séparément. La charge d'amortissement débute dès que l'immobilisation est prête à être mise en service.</i></p> <p><i>Impact à la transition : La Société ne réévaluera pas ses immobilisations corporelles à la juste valeur, car les coûts comptabilisés se rapprochent jusqu'à présent de la juste valeur. La comptabilisation par composante au niveau des immobilisations corporelles sera appliquée.</i></p> <p><i>Impact futur anticipé : Pour le bâtiment, la charge d'amortissement débutera dès que le bâtiment sera prêt à être utilisé. S'il y a lieu, les charges d'intérêts seront capitalisées selon IAS 23.</i></p>

<p>IAS 38 – Immobilisations incorporelles</p>	<p>Constatation initiale <i>PCGR du Canada</i> – Au coût. L'évaluation à la juste valeur est interdite.</p> <p><i>IFRS</i> – Méthode d'évaluation au coût ou réévaluation à la juste valeur seulement s'il existe un marché actif.</p> <p>Impact à la transition : Aucun.</p> <p>Impact futur anticipé : Aucun.</p>
<p>IAS 36 – Dépréciation d'actifs</p>	<p>Dépréciation d'actifs <i>PCGR du Canada</i> – La valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable si elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de l'actif. Lorsque c'est le cas, le coût de l'actif est ramené à sa juste valeur.</p> <p><i>IFRS</i> – Un actif doit être comptabilisé au moindre de sa valeur comptable et de sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie. Une reprise de la perte de valeur d'un actif autre que le goodwill doit être immédiatement comptabilisée en résultat.</p> <p>Impact à la transition : Aucun.</p> <p>Impact futur anticipé : Le test de dépréciation selon les IFRS pourrait donner lieu à des pertes ou à des accroissements de valeur plus fréquents.</p>
<p>IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels</p>	<p>Évaluation <i>PCGR du Canada</i> – Il n'y a pas de termes distincts pour différencier les passifs éventuels et les provisions. Un passif éventuel est constaté lorsque sa probabilité de réalisation est probable (en pratique, supérieur à 70 %). Aucun passif éventuel n'est constaté si le montant est indéterminable.</p> <p><i>IFRS</i> – Selon les IFRS, une provision est constatée lorsque la probabilité de réalisation est supérieure à 50 %. En de rare cas, il n'est pas possible d'estimer le montant d'un passif éventuel. La perte sur contrat déficitaire doit être constatée au moment où elle est connue. Il y a une définition des termes provision et passif éventuel, et, pour les provisions, les critères de comptabilisation sont énumérés. Les provisions doivent être présentées séparément au passif.</p> <p>Impact à la transition : Aucun.</p> <p>Impact futur anticipé : Les passifs éventuels liés à des regroupements d'entreprises devront être analysés afin de déterminer s'ils répondent aux critères de la définition de provision.</p>
<p>IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères</p>	<p>Conversion <i>PCGR du Canada</i> – La distinction faite entre deux types d'établissements étrangers, soit les établissements étrangers intégrés et les établissements étrangers autonomes. Ces établissements étrangers sont convertis selon deux méthodes distinctes. Les notions d'actifs ou de passifs monétaires ou non-monétaires sont utilisées. Les méthodes de conversion au taux courant, au taux historique et au taux moyen d'une période sont utilisées.</p>

	<p><i>IFRS</i> – Les IFRS ne distinguent pas différents types d'activités à l'étranger. La relation entre l'entité et son activité à l'étranger constitue un facteur dans la détermination de la monnaie fonctionnelle. Aux fins de la consolidation, les états financiers d'une activité à l'étranger sont convertis de la façon suivante : les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture, les produits et les charges, au taux moyen de la période. S'il y a la présence d'une économie hyper-inflationniste, les ajustements relatifs au pouvoir d'achat actuel sont apportés aux états financiers avant la conversion.</p> <p>Impact à la transition : Aucun, le montant des écarts de conversion est ramené à zéro.</p> <p>Impact futur anticipé : Variable, car la méthode de conversion selon les IFRS diffère de celle utilisée présentement selon les PCGR du Canada.</p>
IAS 12 – <i>Impôts sur les résultats</i>	<p>Acquisition d'un actif autrement que dans le cadre d'un regroupement d'entreprises <i>PCGR du Canada</i> – Lorsque la valeur fiscale d'un actif diffère de sa valeur comptable au moment de l'acquisition, le coût de l'actif est ajusté pour tenir compte de l'impôt futur afférent.</p> <p><i>IFRS</i> – L'impôt futur ne peut pas être comptabilisé lors de l'acquisition d'un actif acquis autrement que dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.</p> <p>Regroupement d'entreprises <i>PCGR du Canada</i> – Les actifs d'impôts futurs dont la réalisation est probable au moment de l'acquisition font partie intégrante de l'équation de regroupement.</p> <p><i>IFRS</i> – Les actifs d'impôts futurs dont la réalisation est probable au moment de l'acquisition sont traités en tant que transaction distincte du regroupement.</p> <p>Impact à la transition : Les impôts différés du bilan d'ouverture seront également ajustés pour tenir compte des changements dans les autres normes comptables au moment de la conversion aux IFRS.</p>
IAS 1 – <i>Présentation des états financiers</i>	Des différences touchant les formats de présentation et les informations additionnelles dans les notes des états financiers sont exigées selon les normes IFRS.

La Société termine le processus d'évaluation quantitative des différences importantes entre les PCGR du Canada et les IFRS pour la Société et ses informations financières.

Les processus de mise en œuvre pour le passage aux IFRS se sont déroulés selon le plan établi. Les ajustements prévus aux états financiers comprendront les données et processus financiers conformes aux IFRS et seront effectués pour l'exercice 2012 et les suivants. La Société est confiante que la transition sera réalisée conformément aux exigences pertinentes et en temps opportun.

ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et les passifs présentés, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les produits et les charges présentés pour la période considérée. Les éléments importants exigeant la formulation d'estimations par la direction ont trait notamment à la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels aux fins d'amortissement, à la perte de valeur de l'écart d'acquisition, à l'évaluation des stocks, à l'évaluation des impôts futurs, aux hypothèses utilisées pour calculer la rémunération à base d'actions, à la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge dans le cadre d'acquisitions d'entreprises, et aux montants comptabilisés au titre des charges à payer. Les résultats réels pourraient différer considérablement de ces estimations et de ces hypothèses.

TITRES EN CIRCULATION ET EN COURS AU 21 SEPTEMBRE 2011

Nombre d'actions	33 059 437
Nombre d'options	2 323 000
Entièrement dilués	35 382 437

Au cours de l'exercice 2011, la Société a émis 290 000 options à un prix d'exercice de 5,65 \$ et 75 000 options à un prix d'exercice de 6,02 \$. Aussi, au cours de l'exercice 2011, 4 500 options ont été exercées au prix d'exercice de 1,00 \$. En date du 21 septembre 2011, 10 500 options additionnelles ont été exercées à 1,00 \$.

FACTEURS DE RISQUE

Essentiellement, les risques auxquels la Société est exposée du fait de ses activités d'exploitation et de son secteur industriel n'ont pas changé, et ils sont expliqués dans ce rapport et dans la notice annuelle de la Société, datée du 21 septembre 2011. Ces risques et incertitudes ne sont pas les seuls que la Société peut rencontrer. D'autres risques et incertitudes, actuellement inconnus de la Société ou qui lui semblent, pour l'heure, sans importance, peuvent aussi nuire aux activités de la Société. Advenant la manifestation de tels risques, les activités, la situation financière, les liquidités et les résultats d'exploitation de la Société pourraient en être considérablement touchés.

Risques liés aux activités et à l'industrie

Ralentissements cycliques

La demande de services et de produits de forage dépend largement du niveau d'activités d'exploration et de mise en valeur exercées par les sociétés minières, lesquelles dépendent à leur tour considérablement des prix des marchandises. Il existe un risque persistant que la faiblesse des prix des marchandises puisse réduire nettement les dépenses futures d'exploration et de forage des sociétés minières, ce qui, par ricochet, pourrait entraîner une baisse de la demande des services de forage offerts par la Société et nuirait considérablement aux produits d'exploitation, à la situation financière, aux flux de trésorerie et aux perspectives de croissance de celle-ci.

Sensibilité à la conjoncture économique générale

Le rendement financier et d'exploitation d'Orbit Garant subit l'incidence de diverses conditions économiques et commerciales générales à l'échelle internationale et propres à chaque pays (dont l'inflation, les taux d'intérêt, les taux de change), de l'accès aux marchés financiers et de la dette, ainsi que des politiques monétaires et de la réglementation. Une détérioration de la conjoncture économique générale à l'échelle nationale ou internationale, y compris une hausse des taux d'intérêt ou une baisse de la demande des consommateurs et des entreprises, pourrait avoir des répercussions défavorables importantes sur le rendement financier, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la Société.

Dépendance envers le personnel et maintien des employés

Outre la disponibilité de capitaux pour le matériel, un facteur limitatif clé de la croissance des sociétés de services de forage est l'offre de foreurs qualifiés, dont dépend la Société pour exploiter ses foreuses. À ce titre, la capacité d'attirer, de former et de conserver des foreurs hautement qualifiés constitue une priorité absolue pour tous les fournisseurs de services de forage. Si la Société ne parvient pas à conserver des foreurs qualifiés ou à en attirer et à en former de nouveaux, des répercussions défavorables importantes pourraient s'ensuivre sur son rendement financier, sa situation financière, ses flux de trésorerie et ses perspectives de croissance. De plus, les salaires croissants payés aux foreurs et aux assistants exerceront une pression sur les marges de profit de la Société si celle-ci ne peut transmettre ces coûts plus élevés à ses clients par des augmentations de prix.

Augmentation du coût d'obtention de biens non durables

Lorsque la Société participe à un appel d'offres pour obtenir un contrat de forage souterrain, le coût d'obtention des biens non durables constitue un facteur clé dans l'établissement du prix. Les contrats de forage souterrains ont habituellement une durée de un à deux ans et soumettent la Société à un risque d'augmentation du coût des biens non durables et de la main-d'œuvre pendant cette période. Une hausse marquée du coût de la main-d'œuvre ou des biens non durables pendant une telle période pourrait occasionner un accroissement marqué des coûts et réduire considérablement le rendement financier, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la Société.

Endettement et clauses restrictives

Orbit Garant a conclu la convention de crédit afin d'obtenir des facilités de crédit lui permettant de financer, notamment, le fonds de roulement et les acquisitions. Le niveau d'endettement d'Orbit Garant pourrait avoir des conséquences importantes, y compris le fait que la capacité d'Orbit Garant d'obtenir un financement supplémentaire pour le fonds de roulement, les dépenses en capital ou des acquisitions à l'avenir puisse être limitée, qu'une importante partie des flux de trésorerie provenant de l'exploitation d'Orbit Garant puisse être affectée au paiement du capital et de l'intérêt de sa dette, réduisant ainsi les fonds disponibles pour les activités futures, et que certains des emprunts d'Orbit Garant (dont les emprunts dans le cadre de la convention de crédit) comporteront des taux d'intérêt variables, ce qui exposera Orbit Garant aux risques de taux d'intérêt plus élevés, ce qui pourraient avoir des conséquences défavorables sur sa situation financière.

La convention de crédit contient de nombreuses clauses restrictives limitant le pouvoir d'appréciation de la direction d'Orbit Garant à l'égard de certaines questions commerciales. Ces clauses devraient imposer des restrictions considérables, notamment sur les aliénations d'entreprise et sur la capacité d'Orbit Garant de créer des privilèges ou d'autres charges, de payer des dividendes ou d'effectuer certains autres paiements, investissements, acquisitions, dépenses en capital, prêts et cautionnements, ainsi que de vendre ou d'aliéner autrement des biens et de fusionner avec une autre entité. En outre, la convention de crédit renferme des engagements financiers obligeant Orbit Garant à respecter certains ratios financiers et certains tests relatifs à sa situation financière. Si Orbit Garant ne parvient pas à respecter les obligations de la convention de crédit, il pourrait s'ensuivre un défaut qui, s'il n'est pas corrigé ou ne fait pas l'objet d'une renonciation, pourrait entraîner l'avancement de l'échéance de la dette concernée. Si l'échéance de la dette dans le cadre de la convention de crédit était devancée, rien ne saurait garantir que les biens d'Orbit Garant seraient suffisants pour le remboursement intégral de cette dette. De plus, la convention de crédit viendra à échéance au plus tard le 27 mai 2015. Aucune assurance ne peut être donnée que des emprunts ou des financements par actions futurs seront à la portée d'Orbit Garant ou le seront à des conditions acceptables, d'après un montant suffisant pour financer les besoins d'Orbit Garant. Une telle situation pourrait, par ricochet, avoir des conséquences défavorables importantes sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation d'Orbit Garant.

Au 30 juin 2011, la Société respectait tous ses engagements.

Accès des clients aux marchés des actions

En raison de facteurs économiques, les sociétés minières, particulièrement les sociétés minières de petite taille, peuvent éprouver plus de difficultés à lever des fonds pour financer leurs activités d'exploration. Cette difficulté nuirait à la demande de services de forage et pourrait avoir des répercussions défavorables importantes sur le rendement financier, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la Société.

Acquisitions

La Société est constamment à l'affût de nouvelles acquisitions. Elle peut être soumise à des risques commerciaux ou à des dettes pour lesquels elle peut ne pas être entièrement indemnisée ou assurée. L'intégration continue des systèmes informatiques existants et nouveaux, du matériel et du personnel peut avoir des répercussions sur le succès des acquisitions. Toute question découlant de l'intégration des activités acquises, y compris l'intégration du logiciel comptable, peut nécessiter d'importantes ressources au chapitre de la direction, des finances ou du personnel, qui seraient autrement disponibles pour le développement et l'expansion continus des activités existantes de la Société. Si une telle situation se produisait, elle pourrait avoir des répercussions défavorables importantes sur le rendement financier, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la Société.

Approvisionnement en biens non durables

La solide croissance de la Société pourrait exercer des pressions sur la capacité de Soudure Royale et d'Orbit Garant Ontario de fabriquer et de livrer à la Société de nouvelles foreuses et de nouveaux biens non durables. Toute incidence défavorable sur la capacité de Soudure Royale et d'Orbit Garant Ontario de livrer leurs produits peut entraver la possibilité, pour la Société, d'augmenter sa capacité et d'accroître ou de maintenir ses produits d'exploitation et sa rentabilité.

Concurrence

La Société fait face à une concurrence intense de la part de plusieurs grandes sociétés de services de forage et de bon nombre de concurrents régionaux plus petits. Certains des concurrents de la Société font partie du secteur des services de forage depuis plus longtemps qu'elle et ont des ressources, notamment financières, considérablement supérieures aux siennes. Une intensification de la concurrence dans le marché des services de forage pourrait nuire à la part de marché, à la rentabilité et aux occasions de croissance actuelles de la Société. Le coût en capital de l'acquisition d'appareils de forage est relativement peu élevé, ce qui permet aux concurrents de financer l'expansion et donne à de nouveaux concurrents l'occasion de percer le marché. Cette dynamique soumet la Société au risque d'une baisse de sa part de marché et de l'étendue de sa croissance géographique, ainsi que de ses produits et de ses marges pour ses activités existantes.

De même, rien ne garantit que l'avantage d'échelle dont jouit actuellement la Société dans la région de Val-d'Or se poursuivra. Toute érosion de la situation concurrentielle de la Société pourrait avoir des répercussions défavorables importantes sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et les perspectives de croissance de celle-ci.

Une partie importante des services de forage est liée à l'obtention de contrats par un processus d'appel d'offres concurrentielles. La Société pourrait perdre de nouveaux contrats potentiels au profit de concurrents si elle n'était pas en mesure de démontrer la fiabilité de son rendement, sa compétence technique et la compétitivité de ses prix dans le cadre du processus d'appel d'offres ou encore si des sociétés minières choisissaient de ne pas recourir au processus d'appel d'offres.

Incapacité de soutenir et de gérer la croissance

Les produits d'exploitation de la Société ont augmenté au cours des dernières années par suite du regroupement d'Orbit et de Garant, de l'acquisition de Drift, de Forage + et d'Orbit Garant Ontario ainsi que d'une hausse de la demande de services de forage. La capacité de la Société de soutenir sa croissance dépendra de divers facteurs, dont bon nombre sont indépendants de sa volonté, y compris notamment les prix des marchandises, la capacité des sociétés minières d'obtenir du financement et la demande de matières premières provenant d'économies émergentes d'envergure, comme les économies du Brésil, de la Russie, de l'Inde et de la Chine (les « pays BRIC »). En outre, la Société est soumise à divers risques commerciaux habituellement associés aux sociétés en croissance. La croissance et l'expansion futures pourraient imposer de lourdes contraintes sur le personnel de direction de la Société et obligeront vraisemblablement celle-ci à recruter du personnel de direction additionnel.

Rien ne garantit que la Société pourra gérer efficacement l'expansion de ses activités (y compris toute acquisition), qu'elle pourra soutenir ou accélérer sa croissance, ou que cette croissance, si elle est réalisée, entraînera une exploitation rentable, qu'elle sera en mesure d'attirer et de conserver le personnel de direction suffisant s'avérant nécessaire à sa croissance continue ou qu'elle sera en mesure d'effectuer avec succès des investissements ou des acquisitions stratégiques. Si elle ne parvient pas à prendre l'une ou l'autre des mesures précitées, il pourrait y avoir des conséquences défavorables importantes sur son rendement financier, sa situation financière, ses flux de trésorerie et ses perspectives de croissance.

Stratégie d'acquisitions futures

La Société entend poursuivre sa croissance au moyen d'acquisitions, en plus de sa croissance interne. Le secteur des services de forage fait l'objet d'une vive concurrence en ce qui a trait aux cibles d'acquisition attrayantes. Il est impossible de garantir que des occasions d'acquisitions futures se présenteront à des conditions acceptables, ni que les entités nouvellement acquises ou mises sur pied seront intégrées avec succès aux activités de la Société. Par surcroît, la Société ne peut donner aucune assurance qu'elle sera en mesure d'obtenir un financement adéquat à des conditions acceptables pour poursuivre cette stratégie.

Contrats avec les clients

Les contrats de forage en surface avec des clients de la Société ont habituellement une durée de six à douze mois, et ses contrats de forage souterrain avec des clients ont en général une durée de un à deux ans et peuvent être annulés par le client moyennant un bref préavis dans des circonstances prescrites, sous réserve du versement d'un montant limité à la Société ou même sans le versement d'aucun montant. Il existe un risque que les contrats existants ne soient pas renouvelés ou remplacés. Si la Société ne parvient pas à renouveler ou à remplacer certains ou l'ensemble de ces contrats existants ou si des contrats existants sont annulés, des répercussions défavorables importantes pourraient s'ensuivre sur son rendement financier, sa situation financière, ses flux de trésorerie et ses perspectives de croissance. De plus, le regroupement des clients de la Société pourrait nuire aux résultats d'exploitation et à la situation financière de celle-ci.

Expansion à l'étranger et instabilité

L'expansion internationale comporte des risques politiques et économiques supplémentaires. Certains des pays et des régions ciblés par la Société à des fins d'expansion sont en voie d'industrialisation et d'urbanisation et n'ont pas la stabilité économique, politique ou sociale dont jouissent actuellement bon nombre de pays développés. D'autres pays ont connu une instabilité politique ou économique dans le passé et peuvent être soumis à des risques indépendants de la volonté de la Société, comme une guerre ou des troubles civils, l'instabilité politique, sociale et économique, la corruption, la nationalisation, le terrorisme, l'expropriation sans dédommagement équitable ou l'annulation de droits contractuels, des changements marqués dans les politiques gouvernementales, la défaillance de règles de droit et de la réglementation, de nouveaux tarifs et taxes, et d'autres barrières. Il existe un risque que les activités, l'actif, le personnel ou le rapatriement des produits d'exploitation de la Société soient entravés ou subissent les répercussions défavorables de facteurs liés à l'expansion internationale de la Société et nuisent considérablement au rendement financier, à la situation financière, aux flux de trésorerie et aux perspectives de croissance de celle-ci.

Risques d'exploitation et responsabilité

Les risques liés au forage comprennent, dans le cas du personnel, les blessures corporelles et les pertes de vie et, dans le cas de la Société, l'endommagement et la destruction des biens et du matériel, le rejet de substances dangereuses dans l'environnement et l'interruption ou l'arrêt de l'exploitation des chantiers de forage en raison de conditions d'exploitation dangereuses des foreuses. Si l'un de ces événements se produisait, il pourrait avoir des conséquences défavorables pour la Société, notamment des pertes financières, la perte de personnel clé et des poursuites judiciaires, et ternir la réputation de la Société.

De plus, des procédés ou des systèmes internes qui présentent des lacunes, des employés qui ne sont pas à la hauteur ou encore des événements externes pourraient avoir une incidence défavorable sur le rendement opérationnel et financier de la Société. Le risque de ce genre de perte, connu comme un risque opérationnel, est présent dans tous les aspects des activités de la Société, notamment la perturbation des activités, les pannes technologiques, le vol et la fraude, l'endommagement des biens, la sécurité du personnel, les questions de conformité avec la réglementation ou les questions d'intégration des activités. Le nombre et l'ampleur des changements ainsi que la possibilité que la Société puisse ne pas être en mesure de mettre les changements en application avec succès peuvent nuire au rendement de l'entreprise de même qu'à sa situation financière, à ses flux de trésorerie et à ses perspectives de croissance.

Risque de change

La Société a actuellement une exposition totalisant environ 2,1 M\$ US de ses produits d'exploitation portant surtout sur les activités de forage en surface par circulation inverse exercées par Drift. Rien ne peut garantir que ce risque ne changera pas à l'avenir ni qu'une partie importante des produits d'exploitation de la Société pourrait être libellée dans une ou plusieurs monnaies autres que le dollar canadien, dont les fluctuations pourraient nuire au rendement financier, à la situation financière et aux flux de trésorerie de celle-ci.

Interruptions des activités

Les interruptions des activités résultent de divers facteurs, y compris l'intervention réglementaire, des retards dans l'obtention des approbations et des permis nécessaires, les questions de santé et de sécurité ou l'engorgement au niveau de l'approvisionnement concernant les intrants relatifs aux produits. De plus, la Société exerce ses activités dans diverses régions, dont certaines sont plus susceptibles de connaître des conditions météorologiques peu favorables et des catastrophes, naturelles ou autres. Si l'une de ces situations ou si toute interruption des activités se produisait, il pourrait y avoir des conséquences défavorables importantes sur le rendement financier, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la Société.

Risque lié à la réputation de la Société

Les risques liés à la réputation de la Société pourraient inclure toute publicité négative, véridique ou non, et pourraient entraîner une baisse de la clientèle de la Société et avoir des répercussions défavorables importantes sur le rendement financier, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de celle-ci. Tous les risques ont une incidence sur sa réputation et, à ce titre, les risques liés à sa réputation ne peuvent être gérés de façon isolée par rapport aux autres types de risque. Chaque membre du personnel et chaque représentant de la Société est chargé de préserver la solide réputation de celle-ci en respectant l'ensemble des politiques, lois et règlements applicables, ainsi qu'en créant des expériences positives auprès des clients et des intervenants de la Société ainsi que du public.

Exigences relatives à l'environnement, à la santé et à la sécurité et considérations connexes

L'exploitation de la Société est soumise à une vaste gamme de lois et de règlements ainsi que de permis et d'autres approbations de niveaux fédéral, provincial, étatique et local, y compris ceux qui portent sur la protection de l'environnement et de la santé et de la sécurité des travailleurs régissant notamment les émissions atmosphériques, les évacuations d'eau, les déchets non dangereux et dangereux (dont les eaux usées), l'entreposage, la manutention, l'élimination et le nettoyage de marchandises dangereuses et de matières dangereuses comme les produits chimiques, les mesures correctives résultant de rejets et la santé et la sécurité des travailleurs au Canada et ailleurs (les « exigences en matière d'environnement, de santé et de sécurité »). Par suite de son exploitation, la Société peut participer de temps à autre à des instances et à des enquêtes administratives et judiciaires concernant les exigences en matière d'environnement, de santé et de sécurité. Les instances ou les enquêtes futures pourraient avoir des conséquences défavorables importantes sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Les activités aux chantiers des clients peuvent comporter des dangers d'exploitation qui peuvent occasionner des blessures corporelles et des pertes de vie. Rien ne peut garantir que l'assurance de la Société sera suffisante ou efficace en toutes circonstances ou contre toutes les réclamations ou tous les dangers auxquels elle peut être assujettie ou encore qu'elle sera en mesure de continuer à obtenir une protection adéquate. Une réclamation accueillie ou des dommages résultant d'un danger contre lequel la Société n'est pas pleinement assurée pourraient nuire aux résultats d'exploitation de celle-ci. De plus, si la Société est perçue comme ne mettant pas adéquatement en application les politiques en matière de santé, de sécurité et d'environnement, ses relations avec ses clients pourraient se détériorer, ce qui pourrait occasionner la perte de contrats et limiter sa capacité à en obtenir de nouveaux.

Limites des assurances

La Société a une assurance des biens, de responsabilité civile générale et des pertes d'exploitation. Toutefois, rien ne garantit que cette assurance continuera d'être offerte de façon économique, que tous les événements qui pourraient donner lieu à une perte ou à une obligation peuvent être assurés ni que les montants d'assurance seront en tout temps suffisants pour couvrir chaque perte ou réclamation qui pourrait se produire à l'égard des actifs ou des activités de la Société.

Changements apportés à la législation et à la réglementation

Des changements apportés aux lois, règles, règlements ou politiques touchant les activités de la Société auraient des répercussions sur celle-ci et pourraient nuire considérablement à son exploitation et à son rendement financier.

Risque lié à la législation et à la réglementation

L'industrie minière et le secteur du forage sont assujettis à une réglementation très stricte sur les plans juridique et environnemental et en matière de santé et de sécurité. Si la Société ne respecte pas ces règlements, elle pourrait se voir soumise à des pénalités, y compris des amendes ou une interruption de ses activités, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables importantes sur sa santé financière et son potentiel de gains futurs. En outre, les clients des services d'exploration minière de la Société sont également assujettis à une réglementation similaire sur le plan juridique réglementaire et en matière de santé et de sécurité, ce qui pourrait avoir une incidence marquée sur leur décision d'aller de l'avant avec des travaux d'exploration minérale ou de mise en valeur de mines et lui nuire ainsi indirectement.

Risques liés à la structure et aux actions ordinaires

Risques liés au marché des actions

Tout placement dans des actions comporte un risque. Le cours du marché de titres comme les actions ordinaires de la Société est soumis à de nombreux facteurs, notamment la conjoncture générale du marché, les fluctuations réelles ou prévues des résultats d'exploitation de celle-ci, les changements dans ses estimations des résultats futurs de son exploitation ou celles des analystes en valeurs mobilières, les risques recensés dans la présente section et d'autres facteurs. En outre, les marchés des capitaux ont connu des fluctuations marquées des cours et des volumes qui, parfois, n'étaient pas liées au rendement d'exploitation des émetteurs des industries au sein desquelles ils faisaient affaire. En conséquence, le cours des actions ordinaires pourrait fluctuer.

Influence des actionnaires existants

En date du 21 septembre 2011, M. Pierre Alexandre, vice-président du conseil d'administration de la Société, détenait ou contrôlait, directement ou indirectement, environ 28 % des actions ordinaires en circulation d'Orbit Garant. Par conséquent, cet actionnaire a la capacité d'influencer l'orientation et les politiques stratégiques d'Orbit Garant, notamment une fusion, un regroupement ou une vente de l'ensemble ou de la presque totalité de ses actifs, ou encore l'élection des membres et la composition de son conseil d'administration. Cette capacité d'influencer le contrôle et l'orientation d'Orbit Garant pourrait réduire l'attrait de celle-ci comme cible pour des offres publiques d'achat et de regroupements d'entreprises possibles et avoir un effet correspondant sur le cours de ses actions.

Vente futures d'actions ordinaires par les actionnaires existants de la Société

Certains actionnaires, incluant M. Pierre Alexandre, détiennent ou contrôlent un grand nombre de blocs d'actions de la Société. La décision de n'importe lequel de ces actionnaires de vendre un grand nombre d'actions ordinaires sur le marché public pourrait provoquer un important déséquilibre dans la demande d'actions de la Société ainsi qu'une baisse du cours de celles-ci. De plus, la perception par le public de la possibilité de telles ventes pourrait aussi réduire le cours des actions ordinaires sur le marché.

Dilution

Orbit Garant peut recueillir des fonds additionnels à l'avenir en émettant des titres de participation. Les porteurs d'actions ordinaires n'auront aucun droit de préemption relativement à ces autres émissions. Orbit Garant peut émettre des actions ordinaires additionnelles dans le cadre de la levée d'options attribuées. Selon le prix auquel ces titres sont émis, ces émissions de titres de participation supplémentaires pourraient diluer considérablement les participations des porteurs d'actions ordinaires.

Paiements de dividendes

Orbit Garant ne prévoit pas payer des dividendes puisqu'elle entend affecter les liquidités à sa croissance future ou au remboursement de sa dette. De plus, la convention de crédit impose des restrictions sur sa capacité de déclarer ou de payer des dividendes.

Risque lié au crédit

La Société accorde du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle s'est donné comme politique de ne traiter qu'avec des contreparties solvables et d'obtenir des garanties suffisantes au besoin comme moyen de réduire le risque de pertes financières occasionnées par le défaut de paiement. Elle procède régulièrement à des vérifications de solvabilité de ses clients et maintient des provisions pour pertes sur créances éventuelles. La demande de services de forage de la Société dépend du niveau d'activités d'exploration et de mise en valeur exercées par les sociétés minières, surtout en ce qui a trait à l'or, au nickel et au cuivre.

Afin de réduire le risque lié au crédit, la Société assure une partie de ses comptes clients au moyen du programme d'assurance Exportation et Développement Canada (« EDC »). Sous réserve de certaines modalités, ce programme d'assurance fournit une protection allant jusqu'à 90 % pour les comptes non réglés. Au 30 juin 2011, le montant de la couverture EDC représentait environ 33 % des débiteurs de la Société (53 % en 2010).

Au 30 juin 2011, 43 % (55 % au 30 juin 2010) des comptes clients étaient classés comme des comptes courants, et 2 % (5 % au 30 juin 2010) constituaient des créances douteuses.

Un client important représentait 13 % des comptes clients de la Société au 30 juin 2011 (pour la période terminée le 30 juin 2010, un client important représentait 10 % des comptes clients).

Aucun client important ne représentait 10 % ou plus des produits tirés des contrats pour l'exercice 2011 (pour la période terminée le 30 juin 2010, un client important représentait 10 % de ces produits).

Le risque de crédit découle également de la trésorerie et des équivalents de trésorerie auprès des banques et des institutions financières. Ce risque est limité, car les contreparties sont principalement des banques canadiennes avec des cotes de crédit élevées.

La Société n'a pas recours aux instruments dérivés pour gérer le risque lié au crédit.

Risque lié au taux d'intérêt

La Société est exposée au risque lié au taux d'intérêt étant donné qu'une part importante de sa dette à long terme porte intérêt à des taux variables.

Le 30 juin 2011, la Société estimait qu'une hausse ou une baisse de un point de pourcentage des taux d'intérêt se traduirait par une augmentation ou diminution annuelle d'environ 0,1 M\$ sur le bénéfice avant impôts (aucun impact significatif au 30 juin 2010).

Juste valeur

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs, du découvert bancaire, de l'emprunt bancaire, des créiteurs et charges à payer, des dépôts des clients et des avances des actionnaires correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur de la dette à long terme correspond approximativement à sa valeur comptable puisque cette dette porte intérêt à des taux variables et est assortie de conditions comparables à celles d'autres emprunts semblables de la Société.

PERSPECTIVES

À court et à long terme, l'industrie minière affiche des perspectives positives, les pays en voie de développement étant la force motrice de ce secteur. La Chine en particulier agit avec force sur la demande mondiale et le prix des produits de base. La rareté relative des découvertes de gisements minéraux, la pénurie de main-d'œuvre et les autres difficultés touchant les marchés d'approvisionnement traditionnels ont également une influence négative sur l'offre. Toutefois, les sociétés minières affichent en général un bilan sain, ce qui leur permettra d'investir suffisamment dans les programmes d'exploration et de production.

Compte tenu des perspectives sectorielles encourageantes, Orbit Garant prévoit que les taux d'utilisation resteront élevés, ce qui se traduira par une augmentation des prix. La filiale de la Société, Soudure Royale, peut rapidement construire des foreuses, permettant ainsi à Orbit Garant de continuer de répondre aux nouvelles exigences de capacité. Toutefois, la capacité de la Société d'améliorer ses marges dépendra en partie du fait qu'elle réussisse à gérer la pénurie de main-d'œuvre ainsi que les problèmes de productivité qui en découlent. À cet égard, le Programme de formation pour les foreurs et les aides-foreurs d'Orbit Garant deviendra un élément crucial de la réussite de la Société. De plus, la priorité que la Société accorde aux améliorations technologiques, grâce à l'acquisition d'Advantage Control Technologies, jouera également un rôle considérable dans sa rentabilité future.

La Société poursuit ses efforts afin d'augmenter sa productivité et son efficacité par ses programmes additionnels de formation de son personnel et l'amélioration continue de ses opérations. Le conseil d'administration a approuvé un budget de 15,0 M\$ en acquisitions d'immobilisations corporelles pour l'exercice 2012.

Fort de son bilan solide, de sa position dominante au Québec et de sa présence croissante en Ontario grâce à ses nouveaux bureaux à Sudbury, la direction croit qu'Orbit Garant poursuivra sa croissance en 2012 et par la suite. Alors que le secteur minier croît et que le Canada continue d'attirer de nouveaux investissements, Orbit Garant prévoit tirer profit de sa croissance organique dans les régions qu'elle vise grâce à son programme d'acquisitions ciblées, lequel a fait ses preuves.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Le présent rapport renvoie au BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements). Selon la direction, le BAIIA constitue une mesure supplémentaire utile aux fins de l'évaluation du rendement de l'exploitation compte non tenu du service de la dette, des dépenses en immobilisations et des impôts sur les bénéfices. Cependant, le BAIIA ne constitue pas une mesure reconnue du bénéfice conformément aux PCGR et il n'a pas de signification normalisée prescrite par les PCGR. Par conséquent, le BAIIA pourrait ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Les investisseurs sont avertis que le BAIIA ne doit pas être interprété comme un substitut du résultat net (qui est déterminé selon les PCGR), comme une indication du rendement de la Société ou comme une mesure de la liquidité et des flux de trésorerie. La méthode que la Société utilise pour calculer le BAIIA pourrait différer considérablement des méthodes utilisées par d'autres sociétés ouvertes et, par conséquent, elle pourrait ne pas être comparable aux mesures analogues utilisées par d'autres sociétés ouvertes.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société sont responsables d'établir et de maintenir des contrôles et des procédures de communication de l'information, conformément au *Règlement 52-109* publié par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conçu ou fait concevoir sous leur supervision ces contrôles et procédures de communication de l'information pour fournir une assurance raisonnable que l'information qui doit être communiquée par la Société dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou d'autres rapports qu'elle dépose ou transmet dans les délais prévus par la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation, notamment les contrôles et procédures conçus pour garantir que l'information en question est accumulée puis communiquée à la direction de l'émetteur, y compris aux dirigeants responsables de l'attestation, selon ce qui est approprié pour prendre des décisions en temps opportun concernant la communication de l'information.

En date du 30 juin 2011, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué la conception et l'efficacité de ces contrôles et procédures de communication de l'information. En fonction de cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que ces contrôles et ces procédures étaient efficaces au 30 juin 2011.

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Il incombe au chef de la direction et au chef de la direction financière de la Société de concevoir ou de faire concevoir sous leur supervision un contrôle interne à l'égard de l'information financière (le « contrôle interne »). Le contrôle interne de la Société est conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière de la Société est fiable et que ses états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, les limites inhérentes à tous les systèmes de contrôle sont telles que ces systèmes ne peuvent offrir qu'une assurance raisonnable et non absolue que tous les problèmes relatifs au contrôle et les cas de fraude ou d'erreur, le cas échéant, au sein de la Société ont été détectés. En conséquence, quel que soit le soin apporté à sa conception, le contrôle interne comporte des limites inhérentes et peut seulement offrir une assurance raisonnable en ce qui concerne la préparation des états financiers, et il se pourrait qu'il ne puisse empêcher les inexactitudes de se produire ni en détecter la totalité.

Au cours de l'exercice 2011, la direction, notamment le chef de la direction et le chef de la direction financière, a vérifié qu'un contrôle interne à l'égard de l'information financière était en place au sein de la Société et a évalué sa conception et confirmé qu'aucune modification apportée au processus de contrôle interne au cours de l'exercice n'a sensiblement touché, ni ne pourrait raisonnablement sensiblement toucher, le contrôle interne de la Société. La Société continue d'examiner et de documenter ses contrôles de communication de l'information ainsi que son processus de contrôle interne et peut, de temps à autre, apporter des modifications visant à améliorer leur efficacité et à s'assurer que ses systèmes évoluent en parallèle avec l'entreprise. Au 30 juin 2011, une évaluation de l'efficacité du processus de contrôle interne de la Société, au sens du *Règlement 52-109*, a été effectuée sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière de la Société. En se fondant sur cette évaluation, le chef de la direction et le directeur financier ont conclu que sa conception et son fonctionnement ont été efficaces.

Ces évaluations ont été menées en conformité avec le cadre et les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (« COSO »), un modèle de contrôle reconnu, ainsi qu'avec les exigences du *Règlement 52-109*.